



MINISTÈRES SOCIAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 1^{er} septembre 2023

NOTICE EXPLICATIVE Organisation de la direction des ressources humaines

Objet : Note explicative de l'organisation de la direction des ressources humaines

PJ : Organigramme

L'organisation de la DRH est précisée par l'organigramme affiché sur les sites internet des ministères chargés des affaires sociales. Y figurent :

La directrice des ressources humaines, assistée :

- d'un conseiller spécial QVT/SST
- d'un pôle accompagnement du management des organisations et intelligence collective
- d'un secrétariat général qui comprend :
 - un bureau de l'animation des réseaux
 - un responsable communication
 - un bureau des ressources humaines et des affaires générales
 - un bureau des achats, du contrôle interne et des finances
 - un responsable gouvernance et maîtrise des risques

Le service des politiques sociales et des parcours qui comprend :

La sous direction attractivité et parcours composée des bureaux :

- Égalité, diversité, handicap
- Recrutement, concours, GPEEC
- Formation
- Partenariats et diversification des parcours individuels

La sous-direction dialogue social, politiques sociales et conditions de travail composée des bureaux suivants :

- Dialogue social, expertise juridique et statutaire
- Procédures individuelles et pré-contentieux (CAP/CCP)
- Santé, sécurité au travail et qualité de vie au travail
- Innovation et action sociale

Le service du pilotage et de la gestion des ressources humaines qui comprend :

La sous direction pilotage, qualité et systèmes d'information de gestion des ressources humaines composée des bureaux :

- Systèmes d'information de gestion des ressources humaines
- Pilotage des effectifs et politique de rémunération
- Appui à la gestion et aux opérations de rémunération
- Retraites

La sous-direction gestion des ressources humaines composée des bureaux :

- Appui au réseau RH
- Encadrement supérieur
- Personnel Administratif de catégorie A
- Personnel Administratif de catégories B et C
- Contractuels
- Personnels des filières travail/emploi
- Personnels des filières santé/social